

PRINCIPES DE BASE DE LA PROTECTION DES DONNÉES

Les divers traitements de données

Traitement des données personnelles

La protection des données vise à encadrer le traitement de des données personnelles afin de préserver les droits des individus.

- Le **traitement de données personnelles** correspond à **toute opération portant sur des données personnelles**, quel que soit le procédé utilisé.

Ex : Enregistrer, organiser, conserver, modifier, rapprocher avec d'autres données, transmettre, etc. des données personnelles.

- Une **donnée personnelle** correspond à **toute information relative à une personne physique** susceptible d'être identifiée, directement ou indirectement.



Et dans vos programmes ?

Prenez l'exemple d'une ou deux données que vous utilisez dans vos programmes.

Essayez de **cartographier toutes les étapes** que ces données traversent depuis le moment qu'elles sont collectées.

Listez et nommez précisément les traitements, c'est-à-dire les actions et utilisations qui sont faites de ces données tout au long de leur « vie » active dans votre organisation.

Avoir accès et voir les données sont aussi des traitements.



Remerciements

Cette présentation bénéficie du soutien de l'Agence Française de Développement (AFD) et du Centre de crise et de soutien du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (CDCS). Néanmoins, les idées et les opinions présentées dans cette présentation ne représentent pas nécessairement celles de l'AFD ou du CDCS.

Cette présentation a été conçue en utilisant des ressources de [Flaticon](#), [Freepik](#) et de [The Noun Project](#).